

Charte déontologique

Nous, associations et fondations de toutes tailles et de tous secteurs accueillant des engagés de service civique¹, partageons la conviction que le service civique est utile et nécessaire, tant pour les jeunes qui s'y engagent que pour nos associations et pour la société française dans son ensemble.

Le service civique constitue pour les jeunes une étape de vie enrichissante et formatrice de citoyenneté active et de mixité sociale. Il s'agit aussi d'une formidable occasion donnée à notre société, et à nos associations et fondations en particulier, de faire appel à l'enthousiasme, à l'énergie et à la créativité de sa jeunesse au service de l'intérêt général. Dans un monde de plus en plus complexe, où la tentation du repli sur soi et de la peur de l'autre s'accroît, le service civique doit nous aider à poser les jalons d'une société plus solidaire et fraternelle.

Soucieuses de mettre en œuvre sur le terrain un service civique exigeant et ambitieux, nous associations et fondations membres du Comité du service civique associatif nous engageons vis-à-vis :

- des engagés de service civique qui nous accordent de leur temps et de leur énergie,
- du législateur et de l'Etat Français qui les et nous soutiennent,
- de l'ensemble des parties prenantes.

Nous nous engageons à :

- 1) Proposer des missions de service civique ayant une utilité sociale forte, complémentaires à celles des bénévoles et salariés et qui s'adaptent aux projets et capacités de chaque engagé.
- 2) Accueillir des jeunes de tous horizons, tous niveaux de qualification ou d'expérience et ne les sélectionner qu'au regard de leur motivation et disponibilité.
- 3) Favoriser la rencontre des engagés de service civique avec des milieux sociaux différents, que ce soit entre les engagés eux-mêmes ou avec les différents publics rencontrés.
- 4) Intégrer pleinement les engagés de service civique dans l'association, en leur donnant les moyens de comprendre le contexte dans lequel ils agissent.
- 5) Assurer l'ouverture des engagés à la vie en société par des temps de formation, de débat et d'échange.
- 6) Accompagner individuellement chaque engagé de service civique dans sa mission, en tenant compte des spécificités du service civique.
- 7) Préparer avec les engagés la suite de leurs parcours personnel, professionnel et citoyen.
- 8) Mettre en place les outils d'évaluation interne permettant de progresser dans l'accueil et l'accompagnement des engagés de service civique.

Et, nous nous engageons à nous soumettre régulièrement à une évaluation indépendante de la part du Comité du service civique associatif.

¹ Les engagés de service civique sont communément appelés volontaires. Dans un effort de précision lexicale, nous les appelons par le terme choisi par le législateur.